

	FICHE DE POSTE
	Enseignant maître formateur (EMF)
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Pièces à fournir à la DPE1D pour le 22 Octobre 2018 : Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection Possibilité d'émettre 4 vœux de circonscription
@ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	

Textes de référence :

Décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 (article 4-1)- Circulaire n°2016-148 du 18 Février 2016

Descriptif du poste et missions :

Les maîtres formateurs participent à la formation initiale des enseignants stagiaires issus des concours internes et externes et à la formation continue, des enseignants titulaires et non titulaires.

Ils contribuent à la prise en charge du tutorat des stagiaires.

Ils interviennent sur des modules de formation établies dans le cadre du plan académique de formation 1^{er} et 2nd degré, partie établissement, sur module à public désigné ou dans le cadre de 108 heures.

La charge de l'enseignant maître formateur (**EMF**) comptabilisée sur son temps de décharge peut porter sur tout ou partie des activités hors ou dans la classe pour :

- ☞ Les suivis de stagiaires, visites, conseils et/ou évaluations
- ☞ Les modules de formation initiale continuée et continue au regard du PAF
- ☞ Les interventions dans le cadre des 108 heures
- ☞ Le suivi des IS prolongés

L'ensemble de ces activités nécessite par ailleurs la participation obligatoire aux différentes réunions et commissions de préparation, de conseils et d'évaluation, aux travaux et jurys d'examens et concours.

L'activité de formation peut se dérouler dans la classe ou dans un espace dédié (CUFR, établissements du 2nd degré, écoles ...)
sur l'ensemble du département de Mayotte.

Compétences attendues :

Compétences transversales et/ou disciplinaires

C2i2e

Formateur à distance (M@gistere)

Analyse des situations et capacités d'innovation

Qualités relationnelles et de disponibilité, capacité d'écoute et sens de l'organisation

Aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation

Communication et partage des informations

Profil attendu et certifications requises :

Être titulaire du CAFIPEMF ou du CAFF

Avoir des connaissances avérées du système éducatif

Avoir une expérience dans la formation d'adultes

Positionnement administratif :

Pour la partie enseignement : Ecole d'affectation actuelle

Pour la partie formation : Rattachement à une circonscription

Autorité de tutelle :

Le Vice-rectorat pour la partie formation

Organisation du service de formation:

- Un quart du service hebdomadaire d'enseignement (soit 6 heures)
- Plus un allègement de 2 heures hebdomadaire en moyenne annuelle, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures